

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 29 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Alain DESGRE à Jean-Jacques MARTEIL
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL
Estelle MORIO à Bernard BASTIER

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	22 Novembre 2022
Date de l'affichage	23 Novembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de votants	33

2022 101 Modification du tableau des effectifs – Service Education, jeunesse et sports

Rapporteur : F. Ballester

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Afin de régulariser des heures complémentaires dans le temps de travail de certains agents du service Education, jeunesse et sports, il est proposé les modifications ci-dessous :

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	C	1	Adjoint d'animation territorial à temps non complet 30h59	Adjoint d'animation territorial à temps non complet 32h13	Modification DHS	01/12/2022
Animation	C	1	Adjoint d'animation territorial à temps non complet 8h56	Adjoint d'animation territorial à temps non complet 8h40	Modification DHS	01/12/2022
Technique	C	1	Agent de maîtrise à temps non complet 33h30	Agent de maîtrise à temps non complet 33h25	Modification DHS	01/12/2022
Technique	C	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 19h33	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 19h50	Modification DHS	01/12/2022
Sociale	C	1	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 29h15	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 29h10	Modification DHS	01/12/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 22 Novembre 2022,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 22 Novembre 2022,

APPROUVE les modifications ci-dessus à compter du 1^{er} décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 30 Novembre 2022
Le Maire,
Joël DANIEL

